



LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MOSELLE À VOTRE SERVICE

Accueil du public

à Metz, 64 avenue André Malraux
du lundi au jeudi :
de 8h à 12h et de 13h15 à 17h
Le vendredi :
de 8h à 12h et de 13h15 à 16h15

Dans les bureaux décentralisés, sur RDV
Morhange, 2 rue du Pratel
Tél. 03 87 66 12 30
Sarrebourg, 33 rue du Général De Gaulle
Tél. 03 87 66 04 41
(sauf mercredi après-midi)

Economie, installation, diversification :

Secteur ouest : C. Dorofieff : 03 87 66 12 49
Secteur sud est : N. Ors : 03 87 66 04 41
(sauf mercredi après-midi)

Sociétés :

C. Vendramelli : 03 87 66 12 38

Point Accueil Installation :

L. Soucat : 03 87 66 12 93

Agriculture biologique :

N. Ors : 03 87 66 04 41

Centre de Formalités des Entreprises :

Juridique, aménagement :

P. Teufel : 03 87 66 12 57

Elevage bovins lait et viande :

Tél. 03 87 66 12 46

Elevage ovins, caprins :

C. Vaillant : 06 80 61 85 80

Identification bovins, ovins, caprins :

A. Broquard : 03 87 66 12 46

Agronomie :

J. Beccherlé : 03 87 66 12 42

Environnement :

C. Mangel : 03 87 66 12 44

Mission de valorisation des boves/drainage :

A. Schrotzenberger : 03 87 66 01 43

Bâtiments :

M.J. Zimmermann : 03 87 66 12 30

Organisme indépendant des boves :

L. Zidar : 03 87 66 03 87

Service régional Form'agir :

Formation :

Tél. 03 83 93 34 93

formation@grandest.chambagri.fr

Apprentissage :

Tél. 0 800 67 00 68

apprentissage@grandest.chambagri.fr

Suivre les actualités de la Chambre d'agriculture

www.moselle.chambre-agriculture.fr

www.lorraine.mesparcelles.fr

Comité de rédaction du 06/07/18 : Antoine Henrion, Président de la Chambre d'Agriculture ; Laurence Herfeld, vice-présidente ; Marie-Adamy et Estelle Pochat, élues ; Denis Stragier, Directeur adjoint ; C. Girard, C. Hachet, C. Marconnet, M. Morhain, C. Rettel, A. Touchot.

Agriculture de conservation des sols : des résultats économiques encourageants

L'agriculture de conservation des sols (Acs) est un mode de production en grandes cultures qui tend à se développer dans notre région, nous assistons à une apparition grandissante des semoirs de semis directs dans le paysage agricole. Pour quels bénéfices ?

Comme son nom l'indique, l'Acs a pour vocation de «conserver» les sols. A l'origine, cette motivation vient du Brésil, où les problèmes d'érosions sont particulièrement intenses. Pour réduire l'impact des pratiques agricoles, trois leviers ont alors été actionnés : réduction du travail du sol, allongement des rotations et couverture permanente du sol. Les objectifs de l'Acs ont ensuite évolués vers une recherche de systèmes de production durables. Que veut dire «durable» ? Il s'agit de la capacité à subvenir à nos besoins sans compromettre la capacité des générations futures à subvenir aux leurs. Là aussi on s'appuie sur trois piliers : l'environnement, le social, l'économie. Les volets environnementaux et sociaux de l'Acs s'appréhendent facilement. En effet, on voit rapidement un intérêt environnemental à vouloir réduire l'érosion et un intérêt social dans la baisse de la charge de travail mécanique. Mais d'un point de vue économique, qu'en est-il ?

Focus sur l'intérêt économique de l'Acs

Nous nous sommes penchés sur les chiffres de gestion de parcelle (GP) de la campagne 2017. Nous avons comparé un échantillon d'une dizaine d'exploitations en Acs au reste de nos références départementales (soit 127 exploitations non bio de tous types, dont Acs).

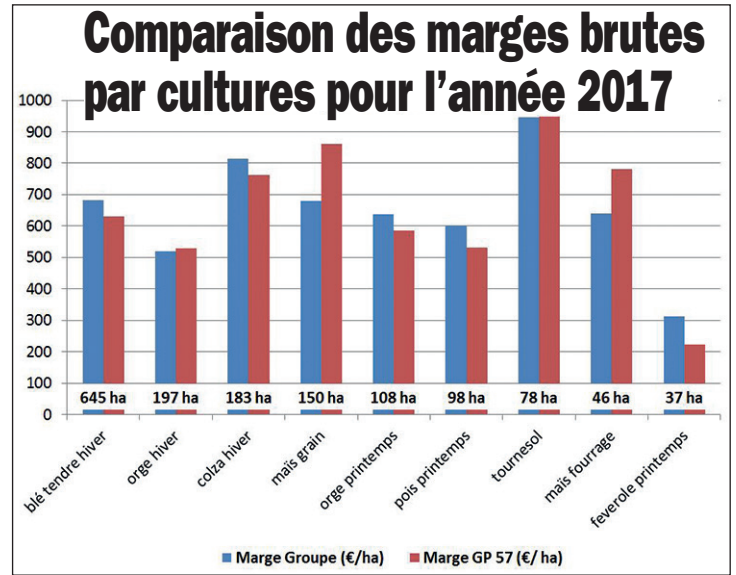
Dans notre étude, le niveau de charges variables est supérieur

en Acs (d'environ 27€/ha) mais il est difficile de valider cette valeur car l'échantillon d'exploitations est petit et hétérogène.

Un point important ressort néanmoins : alors qu'on observe une tendance à la baisse des charges d'engrais azotés et de fongicides, les charges de semences quant à elles sont supérieures de 35€/ha dans le groupe Acs.

Ceci se justifie par deux points : la moitié des agriculteurs du groupe Acs sont des éleveurs et ont besoin de maïs pour leur bétail. La proportion de maïs dans leurs assolements contribue à augmenter les charges de semences. De plus, la présence de couverts, quasiment systématiques dans toutes les exploitations du groupe ACS ajoute une charge qui n'existe pas dans la totalité des autres exploitations. L'enjeu des couverts est de taille et repose la question de l'investissement en fonction du rôle qui leur est donné (azote, structuration et/ou vie du sol, lutte contre le ruissellement, fourrage dérobé...). Le choix des espèces, et l'origine des semences font évoluer considérablement leur prix.

Malgré cela, la marge brute (dans le contexte de 2017) des fermes en Acs est équivalente à la moyenne départementale. La moyenne du groupe est de 661 €/ha contre 654€/ha pour les autres exploitations. Le groupe reste cependant hétérogène sur ce point, certaines exploitations tirent le groupe Acs vers le haut car leurs rendements étaient bons en 2017.



Cette figure illustre les marges brutes par cultures principales présentes dans le groupe en Acs. Les surfaces indiquées sont le cumul de chacune des cultures dans le groupe. Plus la surface est importante, plus la comparaison est robuste. On ne constate alors pas de différence significative de marge brute pour ces cultures, sauf pour le maïs grain pour lequel on accuse une différence de 180€/ha.

Quel intérêt à court terme ?

D'un point de vue économique, à court terme si la marge brute en Acs est équivalente à l'agriculture conventionnelle, y a-t-il un intérêt ? La différence entre ces deux systèmes de cultures se fait par la charge de mécanisation. Prenons l'exemple d'une parcelle d'orge d'hiver semée en septembre 2017, séparée en deux parties. L'itinéraire de la première est : labour, herse rotative (1 passage) puis semis. La seconde a été semée en direct. Considérant le matériel utilisé par l'agriculteur et en nous référant au Bureau du Machinisme

Agricole pour les coûts, nous avons calculé une différence de charge de 82€/ha de matériel et un gain de temps de travail de 1 h/ha en faveur de l'Acs. Il ne s'agit là que d'un exemple mais il démontre qu'en adaptant les préparations de sol au contexte de la parcelle et de l'année, il y a des économies à faire par le biais de l'Acs.

Eudes AARNINK, conseiller spécialisé expert agronomie

Chambre d'agriculture de la Moselle
Service agronomie-environnement
Tél. 03 87 66 12 44
eudes.aarnink@moselle.chambagri.fr

AGRI MIEUX PI'EAU'NIEDS

Objectif : rassembler les synergies

Huit ans après le plan de retour vers l'agronomie, initié par le Conseil Départemental de la Moselle et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, sur le bassin versant des Nied, l'opération AgriMieux Pi'eau'Nieds souhaite davantage fédérer l'existant.

Étendue sur 45 communes, AgriMieux Pi'eau'Nieds cohabite avec un bon nombre d'actions toutes aussi complémentaires les unes que les autres, ce qui permet d'aborder toutes les thématiques liées à la protection de l'eau.

Par exemple, pour répondre à la problématique pollutions diffuses, le réseau Fermes DEPHY-ECOPHYTO apporte un savoir-faire certain dans la recherche de techniques innovantes applicables au sein des exploitations du secteur. La mise en place de ces dernières peut ensuite être analysée économiquement à travers le groupe gestion de parcelles Rémilley/Faulquemont. L'ÉPLEA de Metz-Courcelles-Chaussy ainsi que la coopérative LORCA sont aussi des interlocuteurs privilégiés pour échanger

sur ce sujet.

Concernant l'hydromorphologie des cours d'eau, une relation de confiance s'est créée au fil des années avec les trois syndicats de rivière des Nied ; aujourd'hui fusionné en un seul et même syndicat : syndicat des eaux vives des 3 Nied.

AgriMieux Pi'eau'Nieds, c'est

aussi accompagner les exploitants ayant la volonté de travailler sur de nouvelles thématiques, toujours avec l'objectif de la qualité de l'eau. En effet, depuis juin 2017, le groupe Proj'haies planche sur la possibilité de recréer des infrastructures agro-écologiques (IAE) dans le but de favoriser la biodiversité au sein

des parcelles cultivées et donc de réduire le recours à la chimie.

Aujourd'hui, pour aller plus loin dans la démarche engagée, l'opération Pi'eau'Nieds souhaiterait centrer l'animation de terrain sur un site pilote à l'échelle d'un sous bassin versant des Nieds pour travailler deux axes forts : les transferts des phytosanitaires et la gestion de l'interculture longue, toujours en interaction avec les synergies déjà existantes. La faisabilité de cette démarche est actuellement à l'étude... Affaire à suivre !

Alice ALBERT, conseillère spécialisée expert



Les Journées techniques : des rencontres privilégiées d'échanges entre les exploitants.

Chambre d'agriculture de la Moselle
Service agronomie-environnement
Tél. 03 87 66 12 44
alice.albert@moselle.chambagri.fr